



CA du Grand Dax (Siren : 244000675)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Dax
Arrondissement	Dax
Département	Landes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	31/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Elisabeth BONJEAN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	20 avenue de la gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	40100 Dax
Téléphone	05 58 56 39 40
Fax	05 58 56 39 41
Courriel	cagdax@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	redevance spéciale ordures ménagères

Population

Population totale regroupée	57 080
-----------------------------	--------

Densité moyenne 165,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
40	Angoumé (214000036)	295
40	Bénesse-lès-Dax (214000358)	544
40	Candresse (214000630)	831
40	Dax (214000887)	21 651
40	Gourbera (214001141)	370
40	Herm (214001232)	1 170
40	Heugas (214001257)	1 383
40	Mées (214001794)	1 814
40	Narrosse (214002024)	3 251
40	Oeyreluy (214002073)	1 746
40	Rivière-Saas-et-Gourby (214002446)	1 267
40	Saint-Pandelon (214002776)	776
40	Saint-Paul-lès-Dax (214002792)	13 638
40	Saint-Vincent-de-Paul (214002834)	3 333
40	Saunac-et-Cambran (214002941)	1 603
40	Seyresse (214003006)	916
40	Siest (214003014)	136
40	Tercis-les-Bains (214003147)	1 221
40	Téthieu (214003154)	751
40	Yzosse (214003345)	384

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte et traitement des ordures ménagères et éventuellement des déchets non ménagers</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>lutte contre les nuisances sonores</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>lutte contre la pollution de l'air</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>soutien aux actions de maîtrise de l'énergie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>1 actions portant sur la petite enfance de 0 à 3 ans développement de la capacité d'accueil de garde collective des structures existantes création d'un jardin d'enfants création animation de relais d'assistantes maternelles participation au fonctionnement de crèches d'entreprises 2 actions portant sur l'enfance de 6 à 16 ans création et</i>

gestion d'un centre de loisirs sans hébergement création d'un réseau d'animation des centres de loisirs 3 action portant sur les loisirs des adolescents participation aux projets collectifs des adolescents dans le cadre des foyers ou maisons des jeunes

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de développement préventif de la délinquance programmés d'actions de contrats de ville dans les transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt local et du commerce, et soutien aux activités d'artisanat et communautaire sont d'intérêt communautaire : - pour les pôles d'activités nouveaux 1 - pôles d'agglomération situés près d'un axe structurant de communication d'au moins 3 hectares, 2 - pôles de proximité vocation artisanale, en bordure axe structurant de communication d'au moins de 2 hectares, 3 - pôles de proximité de services et petits commerces en centre-bourgs d'au moins de 0,5 hectares - pour les pôles d'activités existants 1 - pôles situés en bordure axe structurant d'au moins 3 hectares et conservant potentiel de développement d'au moins 20% de la surface aménagée

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
demander la fixation d'un périmètre, élaborer et gérer le schéma

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

ZAC d'intérêt communautaire sont d'IC les nouvelles ZAC créées à partir du 1er janvier 2006 dont l'occupation de 70% au moins de leur surface relève des domaines de compétence de la communauté. Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire - opération d'aménagement d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

acquisition et constitution de réserves foncières destinées à l'exercice des compétences droit de préemption - exercice du droit de préemption urbain de plein droit dans les ZAC d'IC ou pour mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat - délégation du droit de préemption urbain de la part des communes en vue de l'exercice des compétences communautaires

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Etude et organisation d'un service de transports urbains de personnes sur le territoire de la communauté. Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du II de la loi 82-1153 du 30-12-1982 sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Installation et entretien des abris-bus du réseau de transport public urbain.

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

créer, aménager et entretenir une voirie d'intérêt communautaire les voies d'IC sont définis comme suit : - pour les communes dont la densité est supérieure à 750 habitants au kilomètre carré, toutes les voies communales existantes considérées comme structurantes correspondant soit aux ceinture de ville limitant le centre ancien soit desservant des équipements publics, soit des axes structurants, des axes périurbains de contournement ou desservant des zones communautaires - pour densité inférieure, toutes les voies classées dans domaine public communal ou en voie de classement

- Parcs de stationnement

création aménagement et gestion de parc de stationnement

Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>mise en place de PLH au niveau intercommunal</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>- implication dans les démarches partenariales tendant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion ou réinsertion sociale des personnes défavorisées par le logement - création aménagement gestion entretien d'aires d'accueil pour les gens du voyage</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>création aménagement entretien des aires d'accueil et aires de grands passage</i>
- Autres <i>- réaliser les équipements et conduire les actions relatives à la mise en place, le fonctionnement et le développement d'un SIG - aménagement et gestion du chenil intercommunal</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	940 212
40	SITCOM côte sud (254001977)	SM fermé	185 375
40	Syndicat mixte départemental d'équipement des Communes des Landes (SYDEC) (254001399)	SM ouvert	732 156
40	Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax Sud (200020048)	SM ouvert	57 080

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)